

Marcot la Plagne

Compte rendu Conseil municipal

02 MARS 2015



CÉRÉMONIE POUR LE CESSER LE FEU DE LA GUERRE
D'ALGÉRIE, JEUDI 19 MARS 2015, MONUMENT AUX
MORTS DU CHEF LIEU.

Présents : M. Jean Luc BOCH, maire, Mmes Séverine BRUN, Christiane CHARRIÈRE, adjointes, MM. Patrice ME-REL, René ALLAMAND, Gérard MONTILLET, adjoints
 Mmes Fabienne ASTIER, Patricia BÉRARD, Sylvie BÉRARD, Evelyne FAGGIANELLI, Corine MICHELAS, Myriam MONTMAYEUR, Marion LIZEROUX, conseillères municipales
 MM. Laurent ASTIER, Michel ASTIER-PERRET, Richard BROCHE, Stéfan KOUMANOV, Raphaël OUGIER, Joël OUGIER-SIMONIN, conseillers municipaux.
 Madame Marion Lizeroux a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur les derniers comptes rendus. Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité .

Finances

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET GÉNÉRAL

Séverine Brun présente au conseil municipal le compte administratif 2014 du budget général de la commune qui s'établit comme suit :

	TOTAL CRÉDITS 2014	CA 2014
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	15 172 670,83 €	16 049 697,16 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	15 172 670,83 €	18 928 729,39 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : EXCEDENT		2 879 032,23 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	7 654 123,63 €	5 527 553,12 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 654 123,63 €	7 662 611,57€
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : EXCÉDENT		2 135 058,45 €
TOTAL FONCT + INVEST		5 014 090,68 €

Séverine BRUN explique ce bon résultat par la vente de foncier (Plagne villages) réalisée en 2014. Compte tenu du contexte économique difficile, elle craint que les années futures ne soient pas aussi fructueuses. Afin de pouvoir réaliser le plan d'investissement prévu lors de la campagne, la nouvelle municipalité devra mener une politique de gestion rigoureuse. Monsieur le maire, ne prenant pas part au vote, quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2014.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2014 du budget général. (Votants : 18, pour : 18)

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Séverine BRUN présente au conseil municipal le compte administratif 2014 du budget annexe eau et assainissement de la commune qui s'établit comme suit :

	TOTAL CRÉDITS 2014	CA 2014
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	274 800,00 €	232 827,59 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	274 800,00 €	273 598,16 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : EXCEDENT		40 770,57 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	82 780,00 €	78 038,32 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	82 780,00 €	60 605,61 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : DÉFICIT		- 17 432,71€
TOTAL FONCT + INVEST		23 337,86 €

Séverine BRUN rappelle que les tarifs de l'eau n'ont pas augmenté depuis 2003. Elle explique qu'une réflexion est en cours afin de garantir l'équilibre de ce budget pour les années à venir, tout en maintenant une politique d'investissement qui permette de conserver la qualité de nos équipements.

Monsieur le maire, ne prenant pas part au vote, quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2014.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2014 du budget annexe eau et assainissement. (Votants : 18, pour : 18)

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET ANNEXE PARKING

Séverine BRUN présente au conseil municipal le compte administratif 2014 du budget parking de la commune qui s'établit comme suit :

	TOTAL CRÉDITS 2014	CA 2014
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	260 561,00 €	164 032,93 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	260 561,00 €	347 253,83 €
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : EXCEDENT		183 220,90 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	385 651,00 €	24 005,33 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	385 651,00 €	297 976,98 €
RÉSULTAT INVESTISSEMENT : DÉFICIT		273 971,65 €
TOTAL FONCT + INVEST		457 192,55 €

Monsieur le maire, ne prenant pas part au vote, quitte la séance pour laisser le conseil municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2014.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2014 du budget annexe parkings. (Votants : 18, pour : 18)

4. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014 -BUDGET GÉNÉRAL, ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT ET ANNEXE PARKING

Séverine BRUN informe les élus que les comptes de gestion sont à leur disposition.

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2014 du budget général dressé par le receveur et le déclare conforme au compte administratif 2014. (Votants : 19, Pour : 19)

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2014 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement dressé par le receveur et le déclare conforme au compte administratif 2014. (Votants : 19, Pour : 19)

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2014 du budget annexe des parkings dressé par le receveur et le déclare conforme au compte administratif 2014. (Votants : 19, Pour : 19)

5. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2014 : BUDGET GÉNÉRAL

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats du budget général comme suit :

Les 2 879 032,23 € d'excédent de fonctionnement sont affectés :

- pour 500 000,00 € en résultat reporté de fonctionnement au budget primitif 2015

- pour 2 379 032,23 € en réserve pour le financement des investissements 2015

Les 2 135 058,45 € d'excédent d'investissement sont affectés :

- pour 990 839,86 € au financement des reports 2014

- le solde de 1 144 218,59 € est reporté en recettes d'investissement 2015.

(Votants : 19, pour : 19)

6. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2014 : BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats du budget annexe eau et assainissement comme suit :

Les 40 770,57 € d'excédent de fonctionnement sont affectés :

- pour 23 337,86 € en résultat reporté de fonctionnement

- pour 17 432,71 € en réserve pour le financement du déficit d'investissement 2014

Les 17 432,71 € de déficit d'investissement sont inscrits en dépenses d'investissement 2015. (Votants : 19, pour : 19)

7. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2014 : BUDGET ANNEXE PARKING

Le conseil municipal approuve les affectations des résultats du budget annexe parking comme suit :

Les 183 220,90 € sont affectés intégralement en résultat reporté de fonctionnement

Les 273 971,65 € d'excédent d'investissement sont affectés :

- au financement des reports pour 9 483,54 €

- en résultat reporté d'investissement pour 264 488,11 €.

(Votants : 19, pour : 19)

8. VOTE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES 2015

Monsieur le maire propose de ne pas augmenter les taux communaux de la fiscalité directe locale pour 2015 et de voter les taux identiques à ceux de 2014 soit : taxe d'habitation : 13,79%, taxe foncière (bâti) : 15,10 %, taxe foncière (non bâti) : 115,20 %, contribution foncière des entreprises : 29,64 %. Joël OUGIER-SIMONIN demande si le programme d'investissement pourra être tenu sans augmenter les taux de contribution durant les six années du mandat.

Monsieur le maire rappelle que l'un des engagements forts de ce mandat était justement de ne pas alourdir la pression fiscale pour les taux communaux. Le programme pluriannuel d'investissement (PPI) devra tenir compte de cette contrainte fiscale, et c'est pourquoi les élus ont déjà réalisé depuis leur élection un travail important destiné à établir une nouvelle prospective financière, tenant compte du plan pluriannuel d'investissement pour la durée du mandat.

Michel ASTIER-PERRET ajoute que si la commune avait un besoin de fonds pour un investissement important, l'emprunt pourrait toujours être envisagé.

Monsieur le maire confirme effectivement que les orientations seront plutôt de privilégier le recours à l'emprunt pour les investissements structurants, avec des taux actuels particulièrement attractifs, mais de ne pas augmenter la pression fiscale communale.

Le conseil municipal valide les taux communaux de la fiscalité directe locale tels que proposés. (Votants: 19, pour : 19)

9. VOTE DU BUDGET GÉNÉRAL 2015

Séverine BRUN rappelle que le budget a été élaboré selon les propositions faites par les conseillers municipaux et que son contenu a été largement débattu et détaillé lors des nombreuses réunions et commissions organisées ces derniers mois. Elle précise que toutes les modifications demandées ont été effectuées.

Elle demande donc au conseil municipal d'approuver le budget primitif général 2015 de la commune ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 13 538 700 € sont prévus en dépenses et 13 538 700 € en recettes

- En investissement : 9 652 620 € prévus en dépenses et 9 652 620 € en recettes.

Suite à la demande de Richard BROCHE qui souhaite connaître le détail des investissements d'un montant de 8 510 572,51 €, Séverine BRUN présente les différents programmes de travaux prévus pour 2015. Joël OUGIER-SIMONIN fait remarquer qu'il trouve difficile de voter un budget alors que le plan pluriannuel d'investissement n'a pas encore été présenté. Monsieur le maire rappelle que le budget doit être voté avant le 31 mars, et qu'il est nécessaire de voter ces crédits afin de pouvoir commencer à travailler sur les programmes 2015. Les montants votés au budget seront inclus dans le plan pluriannuel d'investissement, qui doit être présenté très prochainement en conseil municipal informel. Le conseil municipal approuve le budget général primitif 2015 de la commune. (Votants : 19, pour : 18, contre : 1, Richard Broche)

10. VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2015

Séverine BRUN rappelle que le budget a été élaboré selon les propositions faites par les conseillers municipaux et que son contenu a été largement débattu et détaillé lors des nombreuses réunions et commissions organisées ces derniers mois. Elle précise que toutes les modifications demandées ont été effectuées.

Elle demande donc au conseil municipal d'approu-

ver le budget primitif annexe eau et assainissement 2015 de la commune ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 302 050 € sont prévus en dépenses et 302 050 € en recettes

- En investissement : 123 300 € prévus en dépenses et 123 300 € en recettes.

Joël OUGIER-SIMONIN note une augmentation par rapport à 2014 et souhaiterait en connaître la raison. Gérard MONTILLET explique que la commune de Macot La Plagne a un certain retard sur le diagnostic et la mise aux normes des réseaux et que des sommes ont donc été prévues pour les études.

Joël OUGIER-SIMONIN demande qu'une commission eau et assainissement soit mise en place pour débattre de ces études et souhaiterait y être associé. Gérard MONTILLET prend acte de sa demande.

Le conseil municipal approuve le budget annexe eau et assainissement primitif 2015 de la commune. (Votants : 19, pour : 19)

10. VOTE DU BUDGET ANNEXE PARKINGS 2015

Séverine BRUN rappelle que le budget a été élaboré selon les propositions faites par les conseillers municipaux et que son contenu a été largement débattu et détaillé lors des nombreuses réunions et commissions organisées ces derniers mois. Elle précise que toutes les modifications demandées ont été effectuées.

Elle demande donc au conseil municipal d'approuver le budget primitif annexe parkings 2015 de la commune ainsi qu'il suit :

- En fonctionnement : 505 700 € sont prévus en dépenses et 505 700 € en recettes

- En investissement : 660 000 € prévus en dépenses et 660 000 € en recettes.

Séverine BRUN souhaite ajouter que ce budget fera également l'objet d'un travail prospectif, afin d'intégrer les projets de stationnement que les élus souhaitent mener à bien. Monsieur le maire ajoute que les recettes actuelles du budget annexe des parkings ne permettront pas d'équilibrer le budget si de nouveaux investissements sont programmés. Les élus devront donc travailler sur d'autres solutions et trouver de nouvelles recettes. Le conseil municipal approuve le budget annexe parkings primitif 2015 de la commune. (Votants : 19, pour : 19)

11. APPROBATION DES RESTES À RÉALISER 2014 SUR LE BUDGET GÉNÉRAL

Le conseil municipal approuve les restes à réaliser 2014 du budget général pour un montant de 990 839,86 € correspondant aux travaux dont la réalisation sera effective en 2015, ou des travaux déjà réalisés mais dont les factures ne sont pas encore parvenues au 31 décembre 2014. Ces restes à réaliser s'équilibrent par l'affectation d'une partie du résultat d'investissement 2014. (Votant : 19, pour : 19)

12. APPROBATION DES RESTES À RÉALISER 2014 SUR LE BUDGET ANNEXE PARKINGS

Le conseil municipal approuve les restes à réaliser 2014 au budget annexe parking pour un montant de 9 483,54 € correspondant aux travaux dont la réalisation sera effective en 2015, ou des travaux déjà réalisés mais dont les factures ne sont pas encore parvenues.

Ces restes à réaliser s'équilibrent par l'affectation d'une partie du résultat d'investissement 2014. (Votants : 19, pour : 19)

13. APPROBATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2015 ET CONVENTIONS D'OBJECTIFS

Stéfan KOUMANOV, ne prenant pas part au vote, quitte la séance.

Marion LIZEROUX présente au conseil municipal les demandes de subvention des associations étudiées lors des différentes réunions finances. Elle rappelle que les subventions d'un montant supérieur à 23 000 € donneront lieu à la signature d'une convention d'objectifs. Le club des sports, le club de bob, luge et skeleton, La Plagne Eaux Vives et le football club de Haute Tarentaise sont concernés par cette convention. Le conseil municipal approuve les subventions allouées aux associations pour 2015 pour un montant total de 321 090 €. (Votants : 19, Pour : 19)

14. ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION À LA MAISON DU TOURISME POUR 2015 ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYEN

Laurent ASTIER présente la convention d'objectifs et de moyens de la maison du tourisme d'Aime Macot La Plagne aux élus.

En ce qui concerne la subvention allouée, il rappelle qu'elle est financée à 80% par la commune de Macot La Plagne et à 20% par la commune d'Aime. Pour Macot La Plagne, Laurent ASTIER propose d'allouer à la maison du tourisme pour l'année 2015 la somme de 1 713 000 €.

Il précise que 50 000 € seront affectés aux dépenses d'investissement, et 1 663 000€ aux dépenses de fonctionnement. Laurent ASTIER insiste sur le fait qu'il est important de continuer à investir dans l'accueil et l'animation de la station.

Richard BROCHE fait remarquer que la subvention d'Aime est en baisse par rapport à 2014. Laurent ASTIER explique qu'il avait été intégré dans le budget 2014 une somme correspondante à la manifestation des 1000 ans de la basilique d'Aime. Cette somme n'a pas été reconduite pour 2015.

Laurent ASTIER, ne prenant pas part au vote, quitte la séance. Le conseil municipal approuve la subvention à la maison du tourisme pour 2015 d'un

montant de 1 713 000 € et la convention correspondante. (Votants : 18, pour : 18)

15. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'UNION SYNDICALE DES COPROPRIÉTAIRES ET PROPRIÉTAIRES DE PLAGNE CENTRE ET APPROBATION DE LA CONVENTION CORRESPONDANTE

Patricia BÉRARD présente la convention à passer avec l'Union syndicale des copropriétaires et propriétaires de Plagne Centre (USCPPC) pour une durée d'1 an soit du 03 mars 2015 au 31 mars 2016 et relative à la mission d'entretien, de sécurité et de salubrité assumée par l'union syndicale des copropriétaires et propriétaires de Plagne Centre. Cette subvention doit être déterminée chaque année au moment du vote du budget de la commune.

Patricia BÉRARD propose d'allouer la somme de 15 000 euros à l'USCPPC pour 2015.

Le conseil municipal approuve la subvention de 15 000 euros à verser pour 2015 à l'USCPPC ainsi que la convention correspondante. (Votants : 19, Pour : 19)

16. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'UNION SYNDICALE DES COPROPRIÉTAIRES ET PROPRIÉTAIRES DE BELLE PLAGNE ET APPROBATION DE LA CONVENTION CORRESPONDANTE

Patricia Bérard propose de renouveler la convention avec l'union syndicale des copropriétaires et propriétaires de Belle Plagne (USCPBP) pour une durée d'1 an soit du 03 mars 2015 au 31 mars 2016, pour les missions d'entretien, de sécurité et de salubrité assumée par l'union syndicale. La subvention devant être déterminée chaque année au moment du vote budgétaire, il est proposé d'allouer une subvention de 15 000 euros à l'USCPBP pour 2015.

Le conseil municipal approuve la subvention de 15 000 euros à verser pour 2015 à cette union syndicale ainsi que la convention correspondante (Votants : 19, Pour : 19)

17. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'UNION SYNDICALE DES COPROPRIÉTAIRES ET PROPRIÉTAIRES DE PLAGNE BELLECOTE ET APPROBATION DE LA CONVENTION CORRESPONDANTE

Patricia Bérard propose de renouveler la convention conclue à l'union syndicale des copropriétaires et propriétaires de Plagne Bellecôte pour une durée de 1 an soit du 03 mars 2015 au 31 mars 2016, pour les missions d'entretien, de sécurité et de salubrité assumée par l'union syndicale.

La subvention devant être déterminée chaque année au moment du vote du budget de la commune, il est proposé d'allouer une subvention de 15 000 euros à l'union syndicale pour 2015.

Le conseil municipal approuve la subvention de 15 000 euros à verser pour 2015 à cette union syndicale ainsi que la convention correspondante (Votants : 19, Pour : 19)

18. SAEM PLAGNE RÉNOV' : VALIDATION DE 6 CONTRATS DE SUBVENTIONS À LA RÉNOVATION DES APPARTEMENTS EN STATION

Dans le cadre du dispositif mis en place pour relancer la rénovation des appartements en station en lien avec la SAEM Plagne rénov', la société d'aménagement de La Plagne et les agences immobilières, le conseil municipal décide de procéder au versement des subventions pour six dossiers de rénovation achevés :

- Appt à Plagne Villages : aide de 5 000 € (soit 2 500 € pour la SAP et 2 500 € pour la commune) pour 28 934,09 € TTC de travaux.
- Appt à Plagne Centre : aide de 5 000 € (soit 2 500 € pour la SAP et 2 500 € pour la commune) pour 29 858,75 € TTC de travaux
- Appt Plagne Villages : aide de 5 000 € (soit 2 500 € pour la SAP et 2 500 € pour la commune) pour 25 125,82 € de travaux
- Appt à résidence R 3000 à Plagne Bellecote : aide de 5 000 € (soit 2 500 € pour la SAP et 2 500 € pour la commune) pour 31 668,41 € TTC de travaux.
- Appt à Ellebore Plagne 1800 : aide de 5 000 € (soit 2 500 € pour la SAP et 2 500 € pour la commune) pour 25 068,32€ TTC de travaux
- Appt aux Hameaux II à Plagne Villages : aide de 2 560 € (soit 1 280 € pour la commune et 1 280 € pour la SAP) pour 12 804,43 € TTC

Monsieur le maire fait part au conseil municipal des difficultés financières de la SAEM Plagne Rénov' qui ne parvient plus à s'équilibrer. Une réflexion est en cours afin de proposer une structure qui permettra la rénovation des appartements, mais qui n'allouera plus de subventions. (Votants : 19, pour : 19)

Marché - travaux

1. ACHAT D'ÉLECTRICITÉ - GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SDES

Monsieur le maire propose d'adhérer au groupement de commandes relatif à la fourniture d'électricité dont le rôle de coordonnateur serait assuré par le Syndicat départemental d'électricité de Savoie (SDES) 73. Il explique que ceci permettra à la commune d'accéder à des tarifs plus compétitifs pour ses besoins propres.

Michel ASTIER-PERRET demande si une estimation des économies qui pourront être réalisées existe. Monsieur le maire n'en a pas encore connaissance. Même si la commune adhère à ce groupement de commandes, monsieur le maire précise que celle-ci n'a aucune obligation de commander via le SDES si

un autre fournisseur s'avérait plus intéressant.

Le conseil municipal décide de l'adhésion de la commune au groupement de commandes relatif à la fourniture d'électricité. (Votants : 19, pour : 19)

2. CONSULTATION RELATIVE AUX TRAVAUX DE RÉALISATION D'UNE VIA FERRATA SUR LA FALAISE DES BOURTES

Marion LIZEROUX rappelle au conseil municipal le projet de création d'une via ferrata sur le rocher des Bourtes au-dessus de la station de Belle Plagne.

Elle présente les travaux envisagés et intégrés dans la consultation :

- préconisations en matière de prévention d'éboulements rocheux et d'ancrages, réalisation des purges manuelles, construction de la via ferrata suivant le tracé présenté d'une longueur de 500 mètres (avec tyrolienne et ponts de câbles), tests de contrôle et conformité, installation des tyroliennes avec leurs plateformes de départ et d'arrivée et fourniture et pose de la signalétique.

Marion LIZEROUX ajoute que ces travaux ne comprennent pas la réalisation des sentiers d'accès, d'échappatoires et de retour de la Via Ferrata.

Les travaux devraient débuter en avril 2015 pour une durée de 12 semaines.

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux, selon l'estimation du maître d'œuvre, s'élève à 200 000 euros HT. Le conseil municipal approuve le lancement d'une consultation pour la réalisation d'une Via Ferrata. (Votants : 19, pour : 19)

Affaires générales

1. MODIFICATION RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MULTI ACCUEIL «LES P'TITS BONNETS»

Christiane CHARRIÈRE explique qu'il y a lieu de modifier le règlement intérieur pour l'accueil des enfants afin de se mettre en conformité avec les recommandations du docteur Guéritte, médecin PMI référent du conseil général de La Savoie.

Le conseil municipal approuve les modifications apportées au règlement intérieur du multi accueil «les P'tits Bonnets» situé à Plagne Centre. (Votants : 19, pour : 19)

Urbanisme

1. CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE 20 KV

Dans le cadre de l'enfouissement d'une ligne électrique 20 KV à partir du poste de La Plagne Aime 2000, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer les conventions portant institution de servitude pour ERDF sur les parcelles suivantes : L n°939 (Le Biolay du Bas, L n°758 (Les Arolles Plaines) ; L n° 1033 (La Ruppaz) ; M n° 1539-2234-1540 – 1534 (Côte droite) ; N n°1626 (Bois des Lances) : N°1386 (le Biolay) et également sur la nouvelle passerelle entre la commune d'Aime et celle de Macot La Plagne. (Votants : 19, pour : 19)

2. PARKING DE PLAGNE BELLECÔTE - CRÉATION DE SERVITUDE

Patrice MEREL informe les élus que la commune a été saisie par la SAP, propriétaire de parcelles cadastrées section M n° 2521-3026-3028 sur lesquelles est édifié le parking couvert de Plagne Bellecôte. Cette dernière sollicite auprès de la collectivité l'institution de diverses servitudes sur le domaine communal contigu à ce bâtiment.

Le conseil municipal autorise l'institution :

- des servitudes de passage voirie et piétons sur les parcelles communales cadastrées section M n° 2571-3025-3027
- des servitudes tous réseaux et installations de tout équipement nécessaire à l'exploitation du parking de Bellecôte sur les parcelles cadastrées section M n° 3025-3027 et domaine public
- des servitudes de passage de drains sur la parcelle communale cadastrée section M n° 3025 et sur le domaine public
- du surplomb des acrotères sur la parcelle section M n° 3027

Le conseil municipal accepte en contrepartie les servitudes d'accrochage d'un garage en façade (bâtiment fourrière) et d'accrochage de lampadaires sur les acrotères au profit de la commune. (Votants : 19, pour : 19)

3. BILAN DE LA MISE À DISPOSITION DU PROJET ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2

Le conseil municipal dresse le bilan de la mise à disposition de la modification n°2 du PLU relative à la rectification d'une erreur matérielle sur le tracé du périmètre de la zone affectée à la carrière de sable de La Plagne et indique que les personnes publiques associées n'ont formulé aucune remarque négative sur le projet. (Votants : 19, pour : 19)

4. ATTRIBUTION D'UNE AIDE AU TITRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À MONSIEUR JEAN PAUL BÉRARD

Après que Sylvie BÉRARD, ne prenant pas part au

vote, ait quitté la séance, le conseil municipal attribue une subvention de 150 euros à un administré pour l'installation d'un chauffe-eau solaire. (Votants : 18, pour : 18)

5. AVENANT À LA CONVENTION D'AMÉNAGEMENT BÂTIMENT ASPEN PLAGNE VILLAGES

Le conseil municipal approuve la modification par avenant de la prolongation de la durée de la convention d'aménagement du bâtiment ASPEN. (Votants : 19, pour : 19)

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE (SIGP)

René ALLAMAND évoque le dossier concernant la restructuration touristique. Il explique que deux comités de pilotage ont été mis en place composés notamment des élus de chaque commune et des directeurs des offices de tourisme. Les directeurs généraux des communes ont également été associés à cette démarche puisque les subventions des offices de tourisme vont être transférées au syndicat intercommunal de la Grande Plagne. La structure se fait également aider d'un cabinet comptable et d'un cabinet juridique pour régler toutes les problématiques de ce transfert de compétences. René ALLAMAND informe les élus que l'office de promotion de la grande Plagne a été classé en catégorie 3. La partie suivante concerne le classement de chaque collectivité support de la station en commune à dénomination touristique.

René ALLAMAND informe également les élus du recrutement d'un adjoint administratif au SIGP.

Le SIGP a pris en charge le dossier des vélos à assistance électrique. Une commande globale est établie en collaboration avec les magasins de la station pour proposer une offre d'une trentaine de VTT électriques dès l'été prochain. Le SIGP engagera les travaux nécessaires pour l'utilisation de ces vélos sur les routes d'alpages et apposera la signalétique correspondante.

Joël OUGIER-SIMONIN demande si les élus ont eu des informations sur le devenir de la SAP lors de leur entrevue avec le PDG de la Compagnie des Alpes suite aux départs des directeurs. René ALLAMAND indique que Dominique MARCEL, PDG de la compagnie des alpes a confirmé la Plagne dans son statut de leader de la Compagnie des Alpes et que le plan pluriannuel d'investissement annoncé en début de saison n'est pas remis en cause. Monsieur le maire indique qu'il a bien demandé et insisté sur le fait que ce plan ne pourrait être revu qu'en cas d'une baisse significative du chiffre d'affaires sur plusieurs années consécutives.

Monsieur le maire ajoute que les élus ont fait part de leur souhait que le remplaçant de Jérôme GRELLET soit un technicien proche du terrain. Joël OUGIER-SIMONIN évoque le schéma directeur de l'eau potable sur la station pour les 20 ans à venir adopté par le conseil syndical du SIGP. De nombreux investissements sur les réseaux vont être réalisés dont certains en relation avec la réalisation de l'UTN de Plagne Aime 2000. Joël OUGIER-SIMONIN s'inquiète de savoir si une participation financière va être demandée à l'aménageur ou bien si les coûts vont être répercutés sur les contribuables.

Monsieur le maire demandera une répercussion financière sur le ou les aménageurs du projet UTN et non sur les contribuables.

Joël OUGIER-SIMONIN demande si le contrat d'affermage, qui s'achève en 2016 et doit être renouvelé, sera évoqué au sein des communes ou seulement au Sigg. Monsieur le maire confirme que ce dossier sera débattu au sein des conseils municipaux avant que toute décision soit prise.

OFFICE DE PROMOTION DE LA GRANDE PLAGNE

Stéfan KOUMANOV donne les chiffres relatifs au remplissage de la fin de saison. Il annonce une légère augmentation par rapport à l'an passé notamment sur la période inter-vacances de mars. Pour le moment, les vacances scolaires de pâques s'annoncent difficiles mais les réservations peuvent encore évoluer rapidement. Le remplissage sur la saison annonce + 1% par rapport à l'an passé.

Stéfan KOUMANOV informe les élus que Kevin ROLLAND a pris la deuxième place au grand prix de Park City et Ben VALENTIN la 5ème, ce qui augure de beaux résultats à la finale de la coupe du monde de ski half-pipe à Tignes. Le webmaster et cinéaste de l'OPGP a été missionné pour suivre Kevin ROLLAND et Ben VALENTIN sur les épreuves de Tignes et Julien LIZEROUX sur la finale de coupe du monde à Méribel.

Concernant la piste de bobsleigh, monsieur le maire indique une baisse de fréquentation du côté «touristique». En revanche, le côté «sport» est en hausse ce qui a entraîné une augmentation de 13% du chiffre d'affaires. Monsieur le maire ajoute que si l'association Bob luge réalise des bénéfices pour 2015, ces derniers seront capitalisés et non réinvestis directement.

MAISON DU TOURISME

Laurent ASTIER rappelle que cet hiver les Plagnes Helpers ont été présents aux côtés de la police municipale tous les samedis des vacances de février dans chaque station d'altitude. Cet accueil apporte une vraie plus-value en terme de service et d'accueil, ces agents complètent les missions de la police municipale.

Laurent ASTIER informe les élus qu'une commission

a été créée pour pouvoir travailler sur une offre free rando, indispensable en 2015 pour la station.

Concernant le stade de slalom, les problématiques de l'éclairage devraient se régler puisqu'un appel d'offres a été lancé par le SIGP. Dès cet été, une offre de vélo à assistance électrique sera proposée sur la station et on espère que ce nouveau sport prendra un essor important sur la station et redynamisera l'été.

Concernant l'Urban park, l'accès sera totalement libre dès cet été. Le park va être restructuré pour proposer des modules faciles et accessibles à tous. Il est envisagé également de descendre une partie des modules sur le village pour proposer une offre aux jeunes de la vallée.

Laurent ASTIER présente ensuite le nouvel événement que va proposer la maison du tourisme dès cet été: une animation familiale organisée sur une semaine et répartie dans les différents bassins.

Enfin, le travail se poursuit sur la reprise de gestion des salles afin de pouvoir proposer une offre après ski et adapter les horaires aux besoins touristiques.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME

Joël Ougier-Simonin informe les élus que l'achat du bâtiment par la mairie d'Aime (via l'EPFL) pour la cuisine centrale a été validé au conseil communautaire du 25 février.

Jean Luc BOCH fait également part de ses inquiétudes concernant le projet de la maison de santé dont les travaux sont toujours à l'arrêt. Une procédure judiciaire est en cours et le marché de maîtrise d'oeuvre n'a toujours pas été relancé. Cela risque d'entraîner un retard important des travaux et la maison de santé risque de ne pas être opérationnelle fin 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 21h00.

Prochain conseil municipal :
le lundi 30 mars 2015 à 19h00

Prochain conseils communautaires :
le mercredi 25 mars à 18h30 -
Débat d'orientation budgétaires
le mercredi 1er avril à 18h30 - Vote du budget

LE CARNAVAL A LA PLAGNE

L'école de la Plagne a fait son carnaval sous un grand ciel bleu...

Déambulation sur le front de neige et dans les galeries.

Les petits de maternelles avaient fabriqué eux mêmes leur costume avec l'aide des professeurs et atems. Les plus grands avaient «champ libre» pour le déguisement : personnages célèbres, princesses, costumes d'époques, d'indiens...



DES PERMANENCES INFO-ÉNERGIE POUR LES HABITANTS DE TARENTEISE

VOUS AVEZ UN PROJET DE CONSTRUCTION DE MAISON ?
VOUS SOUHAITEZ RÉNOVER VOTRE LOGEMENT ?
VOUS SOUHAITEZ UTILISER DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ?

L'ASDER, Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables, en collaboration avec l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise dans le cadre de son « Plan Climat », propose des permanences « Info Energie » en Tarentaise.

Sur les questions d'économies d'énergie, d'isolation, d'éco-construction, de rénovation, d'énergies renouvelables, les conseillers de l'ASDER peuvent vous informer gratuitement et en toute indépendance vis-à-vis des fournisseurs et des installateurs. Des aides financières peuvent vous aider à améliorer l'isolation de votre logement, installer un chauffe-eau solaire ou des chaudières bois. Les conseillers sauront vous guider dans vos démarches administratives pour obtenir ces aides selon votre projet et vos conditions de ressources.

Depuis 2 ans, ces permanences ont permis à 105 habitants de Tarentaise de bénéficier de conseils adaptés et de qualité et de pouvoir concrétiser leurs projets, sans avoir à se déplacer jusqu'à Chambéry. Répondant à une réelle attente, cette démarche se poursuit en 2015.

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Les personnes ayant un projet de rénovation ou de construction peuvent amener des plans afin que le conseiller étudie les solutions adaptées à chaque situation. Le conseiller pourra également étudier des devis d'installations de chauffage, donner des informations relatives aux énergies renouvelables, fournir des listes de professionnels et guider dans les démarches administratives et financières.

Pour chaque projet de rénovation, une aide de l'état est possible. Selon la situation fiscale, certaines pourront être cumulées alors que d'autres sont réservées aux foyers aux revenus modestes.

NOUVEAUTÉ 2015 !

Le nouveau Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE) accessible à tous (propriétaires occupants comme locataires) et sans conditions de revenus, permet de déduire de vos impôts 30 % des dépenses d'équipement et/ou de main d'œuvre pour certains travaux de rénovation énergétique. Mais pour en bénéficier (ainsi que pour le prêt Eco-PTZ), vous devrez faire appel à des professionnels qualifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). L'annuaire de ces professionnels RGE est en ligne sur le site <http://renovation-info-service.gouv.fr>

D'autres aides existent via le guichet unique du Département de la Savoie pour réaliser des travaux de rénovation énergétique ou d'installations d'énergies renouvelables. Sous certaines conditions de ressources, l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) peut aussi contribuer à vos projets.

INFOS PRATIQUES

Deux permanences sont ouvertes à l'ensemble des habitants de Tarentaise :

- **MOUTIERS, À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « CŒUR DE TARENTEISE », MAISON DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (ANCIEN TRIBUNAL), 133 QUAI SAINT RÉAL, LES DERNIERS VENDREDIS DU MOIS, DE 9H00 À 13H00.**
- **BOURG-SAINT-AURICE, EN MAIRIE, BÂTIMENT DES SERVICES TECHNIQUES, 523 RUE DE PINON, LES 2ÈMES MERCREDIS DU MOIS, DE 14H00 À 18H00.**

**SUR RENDEZ-VOUS -
CONTACTEZ L'ASDER AU 04 79 85 88 50**

VOUS SOUHAITEZ AMÉLIORER VOTRE LOGEMENT ?

OPAH TARENTEAISE AIDES HABITAT



- Vous êtes propriétaire occupant et souhaitez réhabiliter, rénover ou adapter votre logement.
- vous êtes propriétaire d'un logement et avez un projet locatif

Pour des conseils personnalisés et/ou des subventions, contactez avant le démarrage des travaux : URBANIS, 14 avenue de Jean Jaurès - 73 000 Chambéry- 0479.33.21.26 - chambéry@urbanis.fr

PROGRAMMATION DE LA MAISON DES ARTS 2015

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME

L'idée forte qui anime la Maison des Arts, située à Aime, est de faire découvrir des artistes de qualité et de renom, issus d'horizons plus ou moins lointains. Tout au long de l'année, différents médiums seront abordés : le dessin, la gravure, les installations, l'architecture grâce à des partenariats prestigieux tels que la Fondation Salomon - Annecy, et l'Institut d'Art Contemporain - Lyon, sans oublier, la place faite aux artistes de Tarentaise, dans trois Champs libres.

Champs libres 1

Du 31 mars au 10 avril

Florence Weeger-Carreau et Olivier Oudard

Champs libres 2

Du 14 au 24 avril

Exposition du street art au fun art.

Thierry Jay et Raphaël Jay

Traits/dessins contemporains

Du 05 mai au 26 juin

Exposition de Nathalie Torre (gravures), Clarisse Noll (dessins), Thierry Romestant (dessins) en collaboration avec l'artothèque d'Annecy

Collection Claudine et Jean Marc SALOMON

Du 10 juillet au 03 octobre

Exposition dans une ville imaginaire

Itinéraire artistique - «l'échappée belle»

Du 31 juillet au 03 août

Sur les versants du Soleil (Granier, Valezan, la Cote d'Aime) avec une nouveauté à découvrir.

Champs libres 3

Du 06 au 23 octobre

Exposition du minéral au végétal.

Lorène Herrero, Anouck Dessane et Martine Gressier

Pauline FONDEVILA

Du 03 novembre à mi-janvier

Exposition de l'artiste en partenariat avec l'Institut d'Art Contemporain- Rhône Alpes

La Maison des Arts
Immeuble le Poëncet - 7 rue de la Cachouriaz -
73210 Aime
Tél - 04.79.55.21.57/06.16.87.73.59
www.versantsdaime.fr
lamaisondesarts@versantsdaime.fr
Ouvert du lundi au vendredi : 14h-17h
Juillet-Août : 14h-18h

5 au 16 avril 2015 Subli'cimes

Nouveauté

6 sommets, 6 sensations :

Pour les "accros au farniente et à la détente" :

- Snow Mix'N Beach:
Plage privée au Bécoin avec sable, transats, cabines de plage, performers et DJ
- Zen Altitude à l'Arpette
avec cours de Tai Chi sur les crêtes, jacuzzi, sauna et massages sur musique classique

Pour les "amoureux du grand Nord" :

- Frisson du Grand Nord :
Safari polaire à la Grande Rochette avec rennes, chiens loup et village lapon.

Pour les "amateurs de sensations"

- à la Roche de Mio :
- Adrénaline des Aïrs : Simulateur de chute libre, slack line et accro bunji

Pour les «familles, les (grands) enfants et les gourmands" :

- Le pays des contes et légendes : Cabane remplie à craquer de confiseries au Fornelet avec héros de contes et légendes
- Les mômes s'éclatent : Structures gonflables et originales à la Rossa

Informations : maison du tourisme altitude
04.79.09.02.01

4 avril 2015 La tél'M

Rassemblement de télémark

9e édition

Plagne Aime 2000

Information : Maison du tourisme - 0479090201

Forum formation et alternance

Mercredi 1er avril 2015

14h à 17h

Venez rencontrer des organismes de formation des entreprises.

Salle Pierre du Roy à Albertville

Rencontre emploi

Mercredi 08 avril 2015

14h à 17h

Saisons mer et montagne, CDD, CDI, création d'entreprise, Jobs été...

Batiment, travaux publics, santé, restauration, hotellerie, animation, autres secteurs...

Gymnase Georges Larnaud à Moûtiers

Informations

Information déchetteries cantonales

A compter du lundi 16 mars 2015, les horaires d'ouverture des trois déchetteries intercommunales seront modifiés selon le planning suivant :

Déchetterie de Valezan :

Le Praz, RN 90 – Valezan -
Ouverte du lundi au samedi :
9h30 - 12h et 13h30 - 18h00.
Fermée le dimanche.

Déchetterie des Bouclets :

Plagne 1800, RD 221 – 73210 Macot-la-Plagne
Ouverte du lundi au samedi : 13h – 18h.
Fermée le dimanche.

Déchetterie de Montorlin :

RD 225 – 73210 Bellentre
Ouverte le mardi et le samedi : 8h - 12h.

Toutes les déchetteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

Pour rappel, tout déchet autre que les ordures ménagères, le tri sélectif ou le verre doivent être déposés dans l'une des trois déchetteries du canton.

Opérations premières pages

Parent d'enfant né ou adopté en Savoie en 2014, le département de la Savoie et la CAF offrent à vous et votre enfant un album.

Ils sont disponibles à la bibliothèque de Macot chef-lieu ou à celle de La Plagne dès aujourd'hui. Cette année c'est l'album « Un Câlin » de Malika Doray qui a été choisi. Venez découvrir cette histoire douce et tendre à lire et relire auprès de votre enfant.

Rappel horaires d'ouverture des bibliothèques
Macot

Mardi : 10h à 12h

Mercredi : 16h à 18h30

Samedi : 16h à 18h30

La Plagne :

Jusqu'au 10 avril et à partir du début juillet

Lundi : 15h à 18h30

Mardi : 15h à 18h30

Jeudi : 16h30 à 18h30

Vendredi : 10h à 12h30

Ou en Intersaison fin avril à fin juin

Mardi 15h à 17h30

Jeudi 16h30 à 17h30